

F

26/

4\*) Marché de gré à gré passé avec la C.F.E. pour l'exécution des travaux de construction d'un barrage dans le lit de la Rivière Saint-Denis

M. REYDELLET donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir rattacher un marché de gré à gré d'un montant de Frs CFA 2.100.250 que la Commune a dû passer avec la **COMPAGNIE FRANCAISE D'ENTREPRISE** pour les travaux de construction d'un barrage dans le lit de la Rivière Saint-Denis à exécuter au titre des réparations de première urgence après le passage du cyclone "DENISE".

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités de chapitre 902 art. 231.309 bis du budget 1967 ( crédits reportés) "Dégâts occasionnés par le cyclone DENISE".

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
A. Denis le 25 juillet 67  
Le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J.-M. Rousseau